

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 16 janvier 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

16 janvier 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente  
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé  
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule  
M. André Clément, Saint-Justin  
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand  
Mme Sylvie Noël, substitut de Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier  
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2019
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
  - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
  - 11.2 Ministère des Transports du Québec – Permission de voirie 2020

- 11.3 Dépôt du suivi de l'évolution des paramètres physico-chimiques
- 11.4 Offre de service d'entretien pour la génératrice du Puits SU-04
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
  - 13.1 Dossier Yamachiche
  - 13.2 Projet de télémétrie phase 1 – Libération de la retenue
  - 13.3 Demande de la municipalité de Sainte-Ursule de prolonger son réseau pour alimenter le secteur Foisy
  - 13.4 Consommation de la municipalité de St-Léon-le-Grand
  - 13.5 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
  - 13.6 Projet de télémétrie phase 2 – 2<sup>e</sup> versement
  - 13.7 Dépôt du rapport annuel de la gestion contractuelle pour l'année 2019
  - 13.8 Approbation du rapport de consommation d'eau potable 2019
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2020-01-001

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2019 :**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-002

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2019.

**4. CORRESPONDANCES REÇUES**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 12 décembre 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-01-003

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

**5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 13 janvier 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-004 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

## **6. APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 janvier 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-005 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de cinquante-trois mille trois cent onze et soixante-quatre (53 311,64 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 16 janvier 2020.

---

Mario Paillé, trésorier

## **7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 décembre 2019 préparé en date du 9 janvier 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-006 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 décembre 2019.

## **8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 14 janvier 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

## **9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 janvier 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

## **10. PLUVIOMÉTRIE**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 5 janvier 2020 relativement à la pluviométrie.

## **11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

### **11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT**

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Questionnements sur l'évolution du dossier du ponceau de la côte dans le rang Barthélemy et celui de la route Barthélemy à St-Léon-le-Grand.
- Nous avons fait des recherches de fuites sur le réseau de la Régie dans le secteur de St-Léon-le-Grand.
- La chambre de compteur de Yamachiche a été inondée. La pompe a cessé de fonctionner et les deux capteurs de pression sont tombés en panne. Nous avons remplacé la pompe.
- Questionnements sur consommation de Ste-Angèle-de-Prémont et de St-Léon-le-Grand. Nous allons faire vérifier le débitmètre de St-Léon.
- Les travaux de la phase 2 de la télémétrie continuent.
- R.J. Lévesque sont venu enlever les équipements de pompage au BSA. Yves Leblanc devrait nous faire un rapport préliminaire vers la fin janvier.

### **11.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMISSION DE VOIRIE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré peut effectuer ou faire effectuer divers travaux tels que excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc sur le réseau routier contiguë au réseau d'aqueduc de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux pourront être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le Ministère des transports du Québec ;

**POUR CES MOTIFS :**

2020-01-007

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré demande au Ministère des transports du Québec de n'exiger aucun dépôt pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00 \$) puisque la Régie d'Aqueduc de Grand Pré s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

### **11.3 DÉPÔT DU SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le suivi de l'évolution des paramètres physico-chimiques et en explique le contenu aux membres.

2020-01-008

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de la Régie qu'ils ont pris connaissance du suivi de l'évolution des paramètres physico-chimiques et qu'il soit déposé aux archives de la Régie.

### **11.4 OFFRE DE SERVICE D'ENTRETIEN POUR LA GÉNÉRATRICE DU PUITTS SU-04**

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice du Puits SU-04 a été installée dernièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** le manufacturier recommande un entretien annuel sur cette génératrice;

**CONSIDÉRANT QUE** Drumco Énergie ont déposé une offre de service d'entretien pour la génératrice du Puits SU-04 au coût de 452,14 \$ plus taxes pour la première année, renouvelable automatiquement avec une augmentation annuelle de 2%;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a un contrat d'entretien pour toutes ses autres génératrices valide jusqu'en 2021 avec Drumco Énergie;

**POUR CES MOTIFS :**

2020-01-009

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Drumco Énergie et de leur confier l'entretien annuel de la génératrice du Puits SU-04 jusqu'en 2021.

## **12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ**

Aucun développement.

## **13. VARIA**

### **13.1 DOSSIER YAMACHICHE – QUESTIONS À L'EXPERT COMMUN**

**CONSIDÉRANT** la proposition des questions à l'expert commun soumise à la Régie par la municipalité de Yamachiche le 16 janvier 2020;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-010 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte la formulation des questions à l'expert commun telles que proposées par la municipalité de Yamachiche le 16 janvier 2020;

Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie, demande le vote enregistré sur cette résolution :

Nom	Titre	Municipalité	Voix	Pour	Contre
Sylvie Noël	Substitut	Louiseville	4	X	
Jonathan Lacourse	Vice-Président	Maskinongé	1	X	
Josée Bellemare	Représentante	Ste-Ursule	1	X	
Isabelle Bouchard	Représentante	St-Léon-le-Grand	1	X	
Gaétan Beauclair	Représentant	Yamachiche	1	Absent	
André Clément	Représentant	St-Justin	1	X	
Barbara Paillé	Présidente	Ste-Angèle-de-Prémont	1	X	

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

**DOSSIER YAMACHICHE – OFFRE À LA MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE**

**CONSIDÉRANT** l'instance en injonction de la Régie d'aqueduc de Grand Pré contre la municipalité de Yamachiche concernant la propriété des conduites d'eau sur lesquelles la municipalité a effectué des travaux et la remise en état des lieux;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-011 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré dépose une offre formelle à la municipalité de Yamachiche de lui céder pour la somme symbolique de un dollar (1\$) l'entièreté de son réseau d'aqueduc à partir de la sortie des chambres de compteur de la municipalité situées à St-Léon-le-Grand jusqu'au réservoir de la rue Ste-Victoire;

**QUE** si cette offre est acceptée par la municipalité, la description détaillée des équipements cédés par la Régie sera précisée ultérieurement dans une entente de cession.

**13.2 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 1 – LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de garantie de la phase 1 du projet de télémétrie prenait fin le 7 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Filtrum a réglé toutes les déficiences survenues au cours de la période de garantie;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Filtrum a soumis la facture pour la libération de la retenue au montant de 4 160,00 \$ plus taxes ;

**POUR CES MOTIFS :**

2020-01-012

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la libération de la retenue et de procéder au paiement de la somme de 4 160,00 \$ plus taxes à la compagnie Filtrum.

**13.3 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE DE PROLONGER SON RÉSEAU POUR ALIMENTER LE SECTEUR FOISY**

Madame Barbara Paillé informe les membres du conseil que la municipalité de Sainte-Ursule a fait parvenir une résolution demandant à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont la possibilité de se brancher à la fin de son réseau d'aqueduc pour alimenter le secteur route Foisy (route 350). Que la municipalité demande aussi à la Régie la permission de se brancher au réseau.

La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a fait parvenir à la municipalité de Sainte-Ursule et à la Régie une résolution demandant une rencontre de tous les intervenants en cause dans ce dossier.

**13.4 CONSOMMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LÉON-LE-GRAND**

Ce point est reporté au mois prochain.

**13.5 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier pour la somme de 923,43 \$ taxes et assurances incluses;

**POUR CES MOTIFS :**

2020-01-013

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ de Monsieur Mario Paillé.

**13.6 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 2 – 2<sup>e</sup> VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Deric Construction soumet la deuxième facture pour les travaux de la phase 2 de la télémétrie au montant de 17 419,40 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande de procéder au paiement de la somme de 17 419,40 \$ à Deric Construction;

**POUR CES MOTIFS :**

2020-01-014

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et de procéder au paiement de la somme de 17 419,40 \$ à la firme Deric Construction.

**13.7 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.), la Régie doit présenter annuellement un rapport concernant l'application de son Règlement de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie est tenue de publier et de tenir à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit publier sur son site internet au plus tard le 31 janvier de chaque année la liste de tous les contrats comportant une dépense de 2 000 \$ et plus passés au cours du dernier exercice financier avec un même cocontractant si l'ensemble des contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste précédente doit demeurer publiée sur le site Internet de la Régie pour une période minimale de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Paillé dépose au conseil le Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2019 contenant toutes informations demandées par la Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration en ont reçu copie au préalable et renoncent à la lecture du rapport;

**POUR CES MOTIFS :**

2020-01-015

**IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2019 et qu'il soit publié sur le site Internet de la Régie pour une période minimale de trois ans.



**13.8 APPROBATION DU RAPPORT DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE 2019**

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose aux membres du conseil d'administration un document préparé en date du 14 janvier 2020 présentant les débits annuels de consommation de l'année 2019, document servant à la préparation des états financiers de la Régie pour l'année 2019 ;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-016

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré approuve les débits réels de consommation pour l'année 2019 tels que déposés par Francis Morel-Benoit.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est mentionnée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**POUR CE MOTIF :**

2020-01-017

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 21 h 20.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire Trésorier

